

“ LE TRAVAIL DE BUREAU, À QUOI DOIS-JE PENSER ? ”

Le travail de bureau en entreprise est souvent considéré comme un poste faiblement exposé aux risques professionnels. Il peut pourtant engendrer des troubles de la santé, tels que les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), ainsi que des troubles visuels et/ou psychosociaux.



Une réflexion en amont permettra de limiter ces risques.



POINTS DE VIGILANCE

La prévention des risques liés au travail de bureau se prépare en 4 phases :



DÉFINIR L'ORGANISATION DE TRAVAIL

En amont de la réalisation de nouveaux locaux, il est important de mener une étude préalable permettant de définir les objectifs du projet, d'identifier le cahier des charges de l'organisation du travail qui sera mise en place (fonctions présentes, répartitions des missions, effectifs et articulations entre les travailleurs, ...). Une fois l'organisation définie, il sera possible de dimensionner les locaux de façon adaptée mais aussi de clarifier les rôles et missions de chacun et ainsi prévenir en amont les RPS*.



LE CHOIX DES LOCAUX

Afin de faire les bons choix, il est important d'analyser l'activité de façon participative pour définir le cahier des charges de votre projet : besoin de proximité pour un échange rapide de l'information, confidentialité de l'écran, nécessité de concentration, flux des personnes. Cette phase vous permettra de déterminer le type de locaux (bureau individuel, open space) et leur positionnement dans la structure.



L'IMPLANTATION DANS LE LOCAL DE TRAVAIL

Cette seconde phase doit s'opérer pièce par pièce afin de délimiter les espaces et d'orienter correctement les postes de travail. Il est nécessaire de les positionner perpendiculairement aux ouvrants extérieurs pour éviter éblouissements et reflets. Pour supprimer le risque de chute, évitez le câblage dans les espaces de circulation.



L'INSTALLATION AU POSTE DE TRAVAIL

Le choix du matériel doit faire partie de la réflexion. Un bureau partagé nécessitera un siège disposant d'un réglage automatique de sa tension de bascule ; la saisie nécessitera un support de documents ; un standardiste pourra être équipé d'un casque sans fil ; un commercial pourra partager son écran avec un tiers grâce à un support écran orientable.

La concertation avec les utilisateurs et la mise à l'essai du matériel réduisent les incertitudes et permettent de faire les bons choix **en conception et en matériel**.

*RPS : Risques Psycho-Sociaux



POUR ALLER PLUS LOIN

- ↳ Dossier Web, "[Conception des lieux et des situations de travail : un guide pour accompagner les entreprises](#)", INRS
- ↳ Dossier Web "[Travail sur écran, ce qu'il faut retenir](#)", INRS
- ↳ Dossier Web "[Travail de bureau et le télétravail](#)", Caisse de l' Assurance Maladie de Seine Saint-Denis



QUI PEUT M'AIDER ?

- ↳ Service de Prévention et de Santé au Travail
- ↳ Carsat
- ↳ MSA (si régime agricole)
- ↳ OPPBTP (si entreprise du BTP)
- ↳ Plateforme de conseil "[Conseillers-Entreprises](#)" de Service-Public.fr

Retrouvez
toutes nos
fiches en ligne

